

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune du Tholonet - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2018 - Tranche 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune du Tholonet pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2018, qui concerne la réalisation d'un bâtiment technique municipal et des salles d'activités sportives.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de développement, la commune souhaite construire un nouveau bâtiment public regroupant divers services administratifs et associatifs, sur une parcelle communale d'une superficie de 9 017 m², située près du centre de la petite enfance.

Le bâtiment s'organisera autour de deux pôles :

- Le pôle technique qui regroupera les locaux des services techniques (espaces administratifs, hygiène et repos, atelier, stockage de matériels et de produits). L'espace extérieur sera réservé au stationnement d'une dizaine de véhicules.
- Le pôle associatif qui regroupera le Comité Communal des Feux de Forêts ; le local des chasseurs ; une salle d'activités modulable ; deux salles pour la pratique de la danse et de la gymnastique. Des vestiaires avec sanitaires seront installés.

Le montant global de cette opération, prévue de 2015 à 2018, s'élève à 3 500 000 €HT, dont 3 040 978 €HT pour la tranche 2018. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 400 000 €, dont 1 216 391 € pour la tranche 2018.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix Marseille Provence d'un montant de 1 050 000 €

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2018 de ce contrat départemental 2015/2018 s'élève à 3 040 978 €HT. La participation globale du département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 1 216 391 € pour la tranche 2018, selon le détail en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental en application de la délibération n° 98 du 2 octobre 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL